

N°2023-12-14

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 21
Date de convocation : 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BONHOMME Stéphanie, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GRANGER Patrick, Mme GUIBERT Frédérique, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier, M. ZUCCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie
M. BETTON Richard pouvoir donné à M. ZUCCHELLO Serge
M. GOURDOL Bruno pouvoir donné à M. RIMBERT Charles-Henri
Mme HUSSON Yolande pouvoir donné à Mme PROVO Christiane
M. POUYET Jean-Marc pouvoir donné à Mme FAURE Muriel

Absents excusés : Mme FAURE Valérie et M. ROMEGOUX Christophe

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-12-14 / Participation aux frais scolaires des enfants de Glun et Châteaubourg scolarisés à La Roche de Glun – Année scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de signer des avenants aux conventions avec les communes qui ont des enfants scolarisés à La Roche de Glun, sur les bases suivantes (qui correspondent aux coûts réels supportés par la commune) :

Soit pour l'année 2022/2023 :

Coût pour un élève en école maternelle	1 580 €
Coût pour un élève en école élémentaire	795 €

Pour l'année scolaire 2022/2023, Glun comptait 2 élèves en maternelle et 9 en élémentaire à La Roche de Glun, ce qui représente 10 315 €.

Châteaubourg comptait 1 élève en maternelle et 3 en élémentaire, ce qui représente 3 965 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2022/2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants prévus ci-dessus avec chacune des communes concernées (Glun et Châteaubourg)

Le Maire,
Michel GOUNON

